

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien SAISY AUBIGNY

De : Gilbert BOULICAUT

Date : 19/01/2024 19:56

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Mr le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver en pièce jointe mon courrier et mes observations.

Merci de tenir compte de tous les arguments qui font que je suis opposée à ce projet.

Cordialement.

Aline Boulicaut

— Pièces jointes : —

.odt

33,9 Ko

Projet éolien SAISY AUBIGNY

A Monsieur le commissaire enquêteur,

Tout d'abord permettez moi de souligner que les dates de cette enquête publique ne sont pas judicieuses et jouent en une défaveur de la participation, les périodes de vacances et de fêtes sont une période où les gens sont préoccupés par la préparation des fêtes partent ou reçoivent. Un seul samedi matin laisse la possibilité aux actifs de venir aux permanences. De plus en hiver toutes les maisons secondaires sont fermées laissant peu de possibilités à leur occupants de se manifester (tout le monde n'est pas à l'aise avec le numérique).

2ème remarque et interrogation :

Pourquoi ce projet arrive à l'enquête publique alors qu'un jugement a annulé la délibération qui autorisait la signature par le maire Mr Luneau ,du bail emphytéotique.

Ce bail annulé ,le promoteur n'a donc pas la maîtrise des terrains.

Comment Mme la Maire Christine Canon a t'elle pu signer en août 2022 un avenant à un bail annulé ?

Pourquoi ce bail, s'il existe, ne figure t'il pas dans le dossier ?

Pourquoi le jugement n'a t'il pas été respecté ?

1

Découverte du projet , désinformation et mépris.

Habitante de Saisy au hameau de La Forêt ,précisément sous la Garenne, j'ai découvert fortuitement le 19 mars 2019 l'élévation d'un mât de mesure ainsi qu'un panneau de permis d'installation. Ceci en me rendant sur place après avoir entendu depuis chez moi ,des bruits de circulation récurrents et des voix d'ouvriers provenant du bois et de son chemin d'accès .

Il est plus que regrettable de n'avoir eu aucune consultation ni information avant et que ce soit une poignée de personnes de la commune sans aucune connaissance du sujet autres que les infos et les promesses du promoteur, qui ait décidé d'un projet aussi important et aussi impactant pour toute une région .

Le projet n'a pas été présenté à l'ensemble des communes concernées .

Le maire de l'époque Mr LUNEAU, comme toute réponse à mes interrogations s'est targué d'être maire et d'avoir le droit de décider du bien de sa commune(belle démocratie) ajoutant que ça allait rapporter gros.

Le voilà l'argument écologique !! je l'ai gentiment convié à venir se rendre compte dans ma cour d'un côté et dans mon jardin de l'autre de la visibilité du mât et du clignotant rouge la nuit tombée. Voir photo jointe prise d'une fenêtre. Il ne s'est jamais déplacé. Signe du mépris pour ses administrés.

Mépris également du promoteur qui mandate une société (pas neutre puisque choisie et rémunérée par lui) pour faire du porte à porte et recueillir l'avis des habitants pas informés auparavant ou informés que par un même son de cloche.

Résultats trompeurs :pour 573 habitants 336 portes frappées(à peine 1,7h par maison??) 111 consultés(et les autres?)et sur les 111 ,84 connaissent le sujet (à quel niveau??) cela nous ramène à 93 sur 573 soit 16 % ont entendu parler du projet et non pas 84 %. Personnellement pas contactée.

Mépris aussi en mentionnant une population vieillissante comme une des raisons du choix de l'emplacement. Raison certainement suffisante pour lui infliger le saccage de son environnement et lui imposer les nuisances. Ces promoteurs n'ont ils pas une once de respect et n'ont ils pas de population vieillissante dans leur famille pour la mépriser autant ?

Un site internet pas à jour et très superficiel n'apporte pas d'informations et de suivis.

La visite du parc éolien du Lomont s'est effectuée avec 18 personnes dont le maire quelques conseillers et la secrétaire de mairie. On ne parlera pas d'une information à grande échelle qui ait suscité l'engouement.

La commune d'Aubigny a procédé à une consultation de sa population par le biais d'un vote trompeur ,les résidents secondaires et les étrangers installés sur la commune

n'ayant pas eu le droit de participer. Il s'est révélé favorable à 52 %.

Page 3

On sait que les résidences secondaires sont contre la destruction de ce qu'il viennent chercher dans nos campagnes : le calme et le paysage. Leur avis aurait été précieux.

Les communes environnantes n'ont pas été consultées. Il y a eu une désinformation et une ignorance soigneusement entretenues depuis le début par les 2 municipalités successives.

Personnellement, j'ai demandé un RV avec Mme Canon avant qu'elle ne signe l'avenant(malgré ses promesses) Elle me l'a refusé prétextant ne pas avoir le droit de parler .

Par le biais de l'association Notre Nature De demain qui s'oppose à ce projet insensé mais qui reste ouverte à d'autres projets nous avons fait signé en 2019 une pétition en passant chez tous les habitants. 181 signatures contre ont été recueillies à Saisy qui comptait 306 habitants(dont une soixantaine de mineurs qui n'ont pas signés). Voir pièces jointes.

Ce projet a détruit notre commune bien avant sa réalisation : clivage, méfiance, suppression d'occasions de rencontres et d'échanges ou non participation (fête des voisins ,apéritifs ,repas des aînés...)

Les raisons de mon refus de voir ce projet se réaliser sont nombreuses.

**Inquiétude sur la fiabilité financière de la Société
Eléments.**

Les communes de Saisy et Aubigny ont elles effectué des recherches sur la fiabilité et la capacité financière (sans NORIA) d'une entreprise composée de si peu de salariés ?

Ont elles vérifié leur capacité de mener à bien ce projet ?
Combien de projets sont déjà réalisés seuls et avec l'actionnaire NORIA ?

La commune s'est elle préoccupée du démantèlement de ces constructions dans 20 ans sachant que la provision de 50000 £ obligatoire sera largement insuffisante.

Le démantèlement restant à la charge du propriétaire on peut s'inquiéter pour les finances des communes qui seront incapables de supporter les frais.

Destruction de mon environnement.

Il y a un demi siècle que j'ai choisi de vivre dans un cadre verdoyant, tranquille, calme, sain et sans nuisances tout près de ce bois, installé sur la crête, et qui devrait être arraché et bétonné.

Je le parcours régulièrement (balades cueillettes). Le chemin (La Grande Guée) qui y conduit offre une vue sur un paysage magnifique.

Ce paysage présente une authenticité naturelle et dégage une certaine quiétude avec de larges champs de vision.

La hauteur des éoliennes serait incompatibles avec ces espaces dégagés.

Pourquoi sacrifier un bois au nom de l'écologie alors que les arbres sont les poumons de la planète.

La forêt absorbe le CO₂, fixe les sols et crée les nuages et contribue à abaisser la température. (pas négligeable de nos jours)

Alors que la grande priorité des départements, des régions et du gouvernement est de préserver la biodiversité, ici on la détruit pour installer 5 éoliennes, 2 postes de livraison, des pistes d'accès et des aires de retournement.

Le vent.

On notera que nous sommes dans une région très peu ventée.

En attestent tous les tableaux des différentes études du dossier pour lesquels la vitesse du vent est mentionnée.

Sur 18 jours pris dans une large période : 6 vents nul , 2 vents modéré , 3 vents très faibles et 1 faible, sur une autre période de 17 jours 4 absences de vent, 8 faibles, 2 forts et 2 modérés et un jour sans , sur 21 autres jours d'une autre période, 2 modérés, 7 faibles, 8 absences de vent et 2 forts, sur 24 autres jours 3 modérés, 12 faibles et 9 absents.

En France est économiquement rentable si la vitesse moyenne annuelle du vent sur le site est $>$ à 6 ou 7 m/s or les mesures au mât indique un vent de 5,6/s .

Que penser de la rentabilité d'un tel projet ?

Sources, puits ,eaux de ruissellement.

En aplomb de toute cette crête boisée il y a de nombreuses sources dont on ne parle pas dans le dossier . Avec l'artificialisation des sols, les sources et les nappes phréatiques seront immanquablement modifiées polluées voire détruites. La profondeur des eaux souterraines a t'elle été étudiée ? Que deviendront toutes les eaux de ruissellement qui dévalent le coteau pour se déverser en contrebas dans la rivière ?

Il faut mentionner que toutes les habitations de la Forêt possèdent un puits jamais asséchés même en période de grande sécheresse.

La faune et la flore.

Toutes ces sources sont riches en batraciens tels que salamandres, tritons, grenouilles, divers crapauds.

Ce bois abrite une faune variée et riche avec des espèces protégées telles que les milans royaux et les milans noirs qui survolent nos maisons tout l'été , la huppe fasciée... Voir photos fournies de vols de dizaine de milans au dessus de ma maison.

8

Dans un communiqué de presse du 28/ 07/ 2021 la LPO Bourgogne Franche Comté alerte sur la responsabilité régionale de conservation du milan royal et sa sensibilité à l'éolien. L'emplacement du projet se situe dans le couloir migratoire des milans .

Présence aussi du grand corbeau , de la buse blanche, la buse variable ,le faucon crécerelle et d'autres rapaces qui tournoient et qui mériteraient un plus grand intérêt et une étude approfondie.

Les études ne mentionnent pas non plus la présence des écrevisses à pattes blanches dans la rivière à truites de la Farge située à 1km de E1 au pont de la gare et 1,2km au moulin de la Farge. Les sources qui s'y répandent pourraient venir à manquer et en modifier le débit et la faune .

Autres espèces très présentes en ces lieux ce sont les chiroptères dont il a été recensé pas moins de 11 espèces dans l'ancien tunnel ferroviaire de Changey situé non pas à 4,7km comme indiqué dans le dossier mais à 1,980km de E1. Celui ci propriété du département bénéficie d'un arrêté préfectoral de protection. Voir photos jointes des nombreuses chauves souris qui vivent chez moi à 740m des éoliennes. Là aussi les études sont minimisantes . On trouve une étude au mât à 65m de hauteur mais pas d'études en bout de pales par exemple.

Pour toute cette faune qui vit à proximité du bois les éoliennes seraient un désastre.

Page 9

D'ailleurs l'accord UNEP/ EUROBAT ratifié par 37 pays dont la France précise de ne pas installer d'éoliennes à moins de 200m d'un boisement pour diminuer les risques de mortalité des chauves souris.

Aucune mention dans le dossier.

Eléments dans sa page d'accueil évoque largement son souhait de respect de la biodiversité. Ce n'est pas du tout le cas. Les autochtones , connaissant leur campagne, auraient aimé pouvoir donner leur avis et partager leur connaissance des lieux au cours d'échanges .

Les risques au niveau du sol et des aléas climatiques.

En ce qui concerne le sol on est dans un ancien pays minier riche en puits et galeries souterraines répertoriées ou pas autant sur Ressille que La Chassagne ou La Forêt.

IL y a énormément de couches d'argile très visibles dans les fossés qui longent la route reliant Ressille à Aubigny. Les éoliennes seront implantées le long de cette route. Que dire des garanties de stabilité de fondations dans l'argile ?

Risque d'incendie.

Inquiétude sur le risques d'incendie dans une turbine en forêt. Les pompiers les plus proches à Epinac et Nolay sont ils équipés pour atteindre le rotor . Les points d'eau sont ils prévus ? Les pompiers sont ils formés pour ce genre d'intervention? Un embrasement serait rapide et dangereux pour les habitations proches.

A l'extrême, en cas de grand froid et de givre fréquent dans notre région ,la projection de glace serait elle aussi dangereuse pour les habitations situées au pied , pour les passagers de la route reliant Ressille à Aubigny et pour les personnes et animaux présents dans le parc d'éducation canine située à 118 m de E5.

Les études sous estiment d,ailleurs grandement cette proximité d'un lieu qui reçoit du public.

Nuisances, santé et qualité de vie

Avec la simulation faite par la montée d'un ballon ,des mesures et des photos ont pu montrer que les éoliennes seront visibles depuis notre maison,nos cours et jardins et vu la transmission importantes des sons émis depuis le chemin et le bois nous ne pourrons plus jouir du calme ,nous aurons les feux clignotants en permanence au dessus de nous et vivre dehors sera un enfer.

Voir photos fournies.

Page 11

Les études de bruit ne tiennent pas compte de son amplification due au surplomb et la pose d'appareils au niveau des habitations surplombées auraient reflété la réalité.

Dans les études acoustiques une courbe de puissance sonore aurait été intéressante.

Nous sommes à 747 m de E1 et 44m en dessous du bois avec des machines de 180m de haut nous obtenons un rapport de surplomb de 0,30 alors que la DREAL indique qu'un rapport de 0,30 correspond à une situation d'écrasement insupportable.

Que dire du bruit pendant les travaux avec la circulation de milliers de camions.

Au niveau de notre santé l'inquiétude est grande, le principe de précaution préconisé par L'ARS n'étant pas appliqué, distance égale à 10 fois la hauteur.

L'oreille interne n'étant pas le seul organe sensoriel sensible à la pression, le problème silencieux des infrasons est un facteur de maladie complètement sous estimé mais réel et reconnu dernièrement par la cour d'appel de Toulouse et par des études réalisées notamment en Finlande.

La stimulation lumineuse stroboscopique de la rotation, le clignotement des feux de signalisation, la nuisance sonore et l'effet d'écrasement provoquent une détresse

psychologique entraînant des problèmes de concentration ,des troubles du sommeil, de l' irritabilité.

Page 12

Il est noté que l'augmentation du taux de cortisol(marqueur du stress) et les fréquences < 1HZ agissent sur les otolithes de l'oreille interne entraînant migraines, nausées ,vertiges, acouphènes ,tachycardie, problème de concentration, irritabilité, troubles du sommeil

Le pic nauséagénique se situant à 0,167 Hz.

En France ,on ferme les yeux.

Les infrasons sont ressentis jusqu'à 10 km alors que les autorités considèrent que des distances de 500m sont suffisantes.

Il existe aussi une grande inquiétude au sujet des courants électriques divagants .

Vu la proximité des habitations on peut deviner l'impact sur notre santé.

Pour mon cas particulier , je souffre du vertige inversé (malaises provoqués par les constructions hautes et imposantes) pour lequel il n'existe aucun traitement sinon l'éviction de ce qui provoque les malaises.

Impacts sur toute une région touristique.

Nous sommes entourés de beaux sites paysagers qui vont se retrouvés modifiés et endommagés par la covisibilité comme :

la Montagne des 3 croix avec la présence du circaète Jean Le Blanc

le Mont Rème

le Mont Rome

les Monts de Senne

le Cirque du Bout du Monde

les falaises de Cormot, Vauchignon et St Romain

La Vallée de La Drée .

Bien plus loin covisibilité avec le site archéologique de Bibracte et le Mont Beuvray qui offre une vue remarquable sur le Morvan.

Covisibilité aussi avec une grande portion de la voie verte reliant Chagny et la voie bleue le long du canal avec la belle ville D'Autun.

Nous sommes à 5 km de Nolay cité médiévale avec sa chapelle St Pierre, ses Halles au grain et son dolmen de Champin tous classés aux monuments historiques.

Nolay est également le début de la côte viticole de Beaune avec ses climats de Bourgogne classés eux au patrimoine

mondial de l'Unesco . Cette reconnaissance de caractère unique s'étend de Dijon à Santenay avec très certainement une covisibilité à certains endroits.

Page 14

Y a t'il eu une concertation et une autorisation avec le comité du patrimoine et la Maison des Climats du vignoble à Beaune ?

Nous sommes entourés de beaux monuments pour lesquels il y aura préjudice comme ;

le châteaux d'Epinaç

le château de Morlet classé

le château de Couches inscrit

le château de Sully (plus grand château renaissance de Bourgogne)

le château de La Rochepot classé

l'allée couverte de la Chaume classé

l'Eglise romane de Saisy classée

l'église de St Gervais sur Couches classée

le prieuré du Val St Benoit

le mémorial de Lavault avec une célébration annuelle (site préservé et entretenu)

le Puits Hottinguer classé aux monuments historiques pour lequel la covisibilité sera grande.

Avec une hauteur de 180m et implantées sur une crête dominant les plaines, les éoliennes dépasseront largement la végétation qui ne les masquera pas.

Avions militaires

Nous constatons régulièrement le passage à très basse altitude d'avions style mirages . Ils rasant le bois exactement au niveau de l'implantation des 3 premières éoliennes. c'est donc assez surprenant que l'aviation ait donné un avis favorable.

Perte de la valeur immobilière des maisons

Après interrogation des agences immobilières et une évaluation de ma maison la perte de sa valeur serait de 30 à 40 % voir deviendrait invendable ?

Qui accepterait de voir le travail de toute une vie amputé d'une telle somme au détriment d'entreprises, de lobbys de fonds de pension étrangers qui eux vont s'enrichir ,sous prétexte d'écologie.

Je ne souhaite pas transmettre à mes enfants et petits enfants un bien sans valeur, un environnement industriel et une terre polluée.

Je ne suis pas contre les énergies renouvelables si elles sont réfléchies ,sensées, analysées,étudiées et décidées en concertation avec toute la population concernée .
En l'occurrence je suis farouchement opposée à celui ci.

Merci de l'intérêt que vous porterez à mon courrier.

Mme BOULICAUT Aline

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique parc éolien Saisy/Aubigny

De :

Date : 19/01/2024 20:00

Pour : Pref Proc Env <pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'apporte ma modeste contribution à l'enquête publique "Saisy/Aubigny"

Je suis totalement défavorable à cette installation industrielle pour les raisons suivantes:

Je tiens à préciser que je ne suis pas, à priori contre l'éolien pour convertir le vent en énergie électrique mais cela ne m'empêche pas d'être contre ce projet.

Au sujet de l'énergie éolienne proprement dite, il faut d'abord que les acteurs politiques et industriels soient honnêtes:

La transition énergétique est un concept qui n'a pas de réalité historique. C'est surtout un problème de procrastination face au changement climatique, une vision phasiste dans laquelle s'engouffrent des industriels opportunistes. Il n'y a pas d'ère du charbon, du pétrole et encore moins de l'éolien. Toutes les énergies sont inter-dépendantes.

Pour produire l'aluminium l'acier et le verre (composant une éolienne), le charbon, le gaz et le pétrole restent prépondérant, sans parler des résines pour les pales. Comme pour construire des centrales nucléaire, des routes ou des voitures.

Je fais référence aux travaux de l'historien et chercheur JB Fressoz (Historien des sciences, des techniques et de l'environnement) qui détache les problématiques du changement climatique de celles de l'utilisation des ressources.

Je le cite:

"Il y a néanmoins eu un transfert de futurologie : on a transféré l'idée de transition énergétique, qui a un sens s'il y a un épuisement des fossiles, sur la question du changement climatique. Or, les deux questions n'ont pas grand chose à voir car on est davantage dans une situation de surutilisation des énergies fossiles", Jean-Baptiste Fressoz.

Les sociétés comme *Elements* mettent en avant la décarbonation des énergies dites renouvelables face au réchauffement climatique mais ce n'est que du marketing vert. La production, la construction, le démantèlement et le recyclage, toute cette industrie est intimement dépendante des énergies carbonnées. Le summum reste la production et le recyclage des pales, construites en résine époxy et polyester (100% pétrole) associée à de la fibre de verre (production haute consommatrice en énergie gaz/charbon /pétrole) dont le recyclage est encore une grosse épine dans le pied des constructeurs éoliens qui ont du mal avec les 9000 tonnes actuelles en Europe, que feront ils avec les 50 000 tonnes attendues en 2050 ?

"On estime qu'en 2020, ce sont 50 000 tonnes de pales d'éoliennes qui seront envoyées en déchetterie. Si aucune solution n'est trouvée d'ici là, on pourra toujours s'en servir comme mobilier urbain" Elements

Cynisme, Ou alors serait ce de l'humour?

Et pourquoi pas des pédalos ? Une fois que toutes les communes de France auront leur mobilier urbain en pales d'éoliennes, et bien alors à ces collectivités de recycler !

Ces sociétés éoliennes se comportent comme des orpailleurs au far-west avec une course effrénée vers les concessions bon marché et les sources de vent comme les cow-boys d'alors qui revendaient leurs concessions qui s'avéraient être du vent...

D'ailleurs, le modèle économique de ces entreprises est étonnant: La société *Elements* met 500 000 mille euro (!) pour l'étude et la communication et dit qu'il faut en moyenne 7 ans pour qu'un projet aboutisse; mais comment un tel projet peut-il avorter ?

Sinon, à quoi servent ces milliers d'euros? Quel porteur de projet commercial ou industriel met autant d'argent pour une entreprise incertaine limitée à vingt ou trente ans?

Je n'ai pas trouvé la répartition de ces fonds dans les milliers de pages que nous avons fournies *Elements*. En même temps, je n'ai évidemment pas tout lu. Qui le pourrait? Certainement pas les habitants des territoires et communes impactés, dont je fais partie.

Tout ces tableaux, recensements et chiffrages participent évidemment à la construction de l'acceptabilité d'un projet soit disant vertueux et tourné vers le futur.

A qui revient le choix des défrichages, destructions des biodiversités? Qui doit peser les nuisances pour ou contre les avantages ? Sinon aux citoyens mal informés et noyés dans une noria de documents inaccessibles? Pour noyer le lecteur, je pense que c'est réussi et qu'il faut envoyer des hommes grenouilles aux mairies de Saisy et Aubigny.

Nous habitons à Epinac, à la limite de la "zone intermédiaire", zone qui est bizarrement définie évitant d'une manière topographique étonnante le hameau de Résille (exclusion de 500m des habitations, etc) , sans rapport avec les impacts visuels et pratiques.

Comment ont été consultés les habitants de ce hameau de Résille ? L'importance de l'impact sonore et visuel sur ceux-ci aurait, à minima, demandé une "petite" prise de contact individuelle, en plus des réunions publiques parfois inaccessibles à certains (horaires, timidités, absences d'informations).

Sur ce sujet je pense que les usagers des espaces concernés n'ont pas été mis en face des désagréments, malgré la mobilisation des associations. Les photos montages réalisées par *Elements* sont plus que contestables, certaines sont carrément prises de derrière des bâtiments...

Ces sociétés surfent sur les manques de l'état au soutien des communes tout en profitant de subventions (BPI et CIR) et profitent du court-termisme de certains élus.

Une transition énergétique, si elle doit exister devrait être pilotée par l'état, les régions et départements, les communes qui lanceraient des appels d'offre en accord avec les territoires, leurs habitants et les

besoins.

La société *Elements* sur son site :

"Des solutions sont offertes aux habitants pour bénéficier des retombées positives de l'installation du parc éolien sur leur commune : mise en place d'un tarif préférentiel pour l'électricité, ou encore possibilité d'investir dans le parc éolien. " Elements

La commune d'Epinaç est la plus impactée par cette implantation et ne bénéficiera que de retombées marginales de celle-ci.

D'accord, les commerces de tabac, bouches et carburant feront "plus de chiffre" pendant la construction, mais après ?

Aux habitants d'Epinaç ? Juste les désagréments des allées et venues des camions, de la vue, des lumières et encore de la chute de la valeur de leur bien.

Dans une commune qui se revitalise grâce à ses demeures secondaires et ses habitants toujours plus jeunes et dynamiques, ces implantations ne feront que repousser les prétendants vers des communes moins impactées.

La commune d'Epinaç, a justement installé un parc photovoltaïque sur un terrain déjà en friche, sans déboisement.

Comme beaucoup de contributeurs-trices, je trouve scandaleux d'implanter de telles machines en pleine forêt, en milieu assez épargnés par les pesticides et insecticides (contrairement aux monocultures des côtes viticoles) et trouve la méthode de choix de ces emplacement assez cynique, en évitant les zones "protégées", ils se disent vertueux mais pensent surtout aux facilités administratives; comme si faune et flore connaissent les frontières des zones Natura 2000 ou autre, surtout dans les airs!

Que dire alors des mesures compensatoires ? Un îlot de sénescence et plantation de haies!

Un îlot de senescence se crée en de nombreuses années avec une collaboration intense entre les acteurs des forêts. Il ne me semble pas avoir lu quelques accords en ce sens avec l'ONF, les chasseurs, l'OFB et les communes.

Planter des haies n'est qu'une manière de dire que "presque rien" ne sera fait. Autant p..... dans un violon!

De nombreuses et nombreux contributeurs-trices très compétent ont déjà apporté(e)s leurs analyses éclairées sur ces sujets précis des espèces et des équilibres.

Le gouvernement veut accélérer cette "éoliennisation" mais cela se fait au profit d'une industrie faiblement pourvoyeuse d'emplois locaux et au détriment des communes et de leurs habitants, souvent de conditions modestes. Pourquoi aucune éolienne n'est implantée au milieu des vignes, dans des

paysages déjà ravagés par la monoculture et certainement beaucoup plus pauvres en biodiversité ?

Il me semble qu'il vaudrait mieux dépenser toute cette énergie (gratuite celle ci) à informer et former toutes les populations pour appréhender autrement ces problématiques autrement que par des slogans imbéciles "je coupe, je diffère,etc", infantiliser les citoyens n'est définitivement pas une solutions acceptable.

"On ne crée pas d'énergie mais on transforme les forces qui nous entourent en énergie" alors pourquoi ne pas réfléchir à comment canaliser, transformer et surtout économiser ?

Ces forces qui nous entourent qu'elles soient éoliennes, minérales, biologiques, à peine les avons nous perçue que nous les asservissons. Toujours au bénéfice de quelques uns.

Dans l'espoir d'être lu et entendu, je vous prie de recevoir mes considération distinguées.

Samuel GUITON

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique Projet éolien de Saisy - Aubigny la Ronce

De : Hervé BOUARD

Date : 20/01/2024 08:16

Pour : PREF71 Procédures environnementales <pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ecologue, j'ai un bureau d'étude dans le domaine environnemental et plus précisément des problématiques de biodiversité, d'inventaires naturalistes, de gestion des espaces naturels, de suivi de travaux en milieu naturel... Mon bureau d'études est situé à Epertully, commune assez proche du projet. Je suis par ailleurs membre de la SHNA qui s'est exprimée sur le sujet et membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté qui, à ma connaissance, n'a pas été saisi sur ce dossier. Je m'exprime ici à titre individuel et non comme représentant d'une structure. Mon avis porte sur les aspects biodiversité du dossier. Je suis plutôt favorable au développement de l'énergie éolienne, malgré les inconvénients qu'elle peut avoir, mais que je relativise par rapport à l'ensemble des ressources énergétiques que l'humanité peut déployer. Dans ce dossier, j'ai quelques interrogations en terme de biodiversité. Globalement, les implantations en milieu forestier sont beaucoup plus impactantes qu'ailleurs. Si on veut prendre sérieusement en compte la biodiversité dans ces projets, les alternatives hors milieu forestier doivent être étudiées en priorité, sans préjuger des inconvénients qu'elles peuvent présenter dans d'autres domaines. Ici, les trois alternatives étudiées sont forestières mais de plus ou moins d'ampleur. Il semblerait par ailleurs que des données "oiseaux" connues aient été omises (remarques LPO) ce qui peut poser des questions pour l'ensemble des données. Hormis les oiseaux, le groupe le plus impacté devrait être les chauves-souris. Je rejoins les remarques apportées par la SHNA et la LPO sur la probable sous-estimation de l'impact du projet sur ce groupe. Dernier questionnement, je suis étonné qu'à ce dossier ne soit pas associé un dossier de dérogation espèces protégées au vu de l'ampleur et de l'impact du projet sur un certain nombre d'espèces protégées. Je me permet une ultime remarque générale sur ces dossiers énormes, d'une lisibilité toute relative pour des spécialistes, et autant dire illisibles pour l'ensemble de la population qui peut les consulter pour s'exprimer dans une enquête publique.

Je ne suis pas opposé à l'implantation d'un parc éolien dans ce secteur, mais il me semble qu'à minima il devrait être en partie revu.

Bien cordialement.

Hervé Bouard

Sujet : [INTERNET] PROJET PARC EOLIEN SAISY AUBIGNY LA RONCE

De : Fabienne Bergere'

Date : 20/01/2024 09:12

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Mme BERGÉRET Fabienne

Le 15/01/2024

Conseillère municipale à Nolay

Secrétaire de mairie en communes rurales depuis 18 ans

Fille de riverains du hameau de La Forêt

Projet éolien Saisy/Aubigny-la-Ronce

Courrier à l'attention du commissaire enquêteur

-
Monsieur,

Ce projet a été voté à 5 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 ABSTENTION pour la commune de SAISY

Une majorité écrasante donc !!!!!

Un projet aussi cher, aussi impactant pour l'environnement, aussi insensé est décidé par une petite poignée de personnes. Ils ont, à portée de vote, la quiétude et le sort d'habitations de plusieurs centaines de personnes !!!!

Ce projet, s'il venait à se concrétiser, impacterait directement la vie des habitants des hameaux de Ressille (Commune d'Épinac), La Forêt (Commune de Saisy), Saigey (Commune de Nolay), hameau de La Chassagne (Commune d'Aubigny-la-Ronce) du fait des nuisances que génèrent les éoliennes industrielles:

* Sur la santé:

-bruit audible jusqu'à 1,5 km (sans compter les effets d'écho)

-infra-sons jusqu'à plus de 5 kms

-flashes lumineux de jour comme de nuit

*Sur la valeur des maisons et des terrains: biens invendables par la présence envahissante des machines, les implantations prévues se situant par exemple à 740m de la maison de mon enfance, là où vivent mes parents.

Ce sont 5 élus qui vont mettre en péril la valeur de mon héritage sans mettre la valeur de leur maison à eux en jeu (aucune propriété de ces élus ne sont concernés de près par les mastodontes et certains osent même se vanter de ne pas avoir de visibilité avec les éoliennes donc se moquer des répercussions !!) ???

Ce sont 5 élus qui vont décider de la quiétude de mes parents, de leur bien-être émotionnel ? Psychologique ? Physique ?

* Sur la vie locale, ces implantations apportant des revenus à quelques uns et les nuisances à tous.

Qu'en sera-t-il du tourisme ?

Pensez vous que de nouveaux habitants s'installeront dans ces hameaux et ces communes ?

Certes les 2 collectivités concernées percevront des revenus mais au détriment de la

qualité de vie des administrés et ces revenus.....ne couvriront jamais le montant du démantèlement de ces engins d'ici une 30aine d'années !!!!

* Sur le paysage, avec un parc parfaitement visible à des dizaines de kilomètres à la ronde gigantisme des cinq engins de 180 m de haut, soit quasi la moitié de la hauteur de la Tour Eiffel !!!!

*Sur l'environnement....est ce de l'écologie de raser ces bois, de créer des aires de contournement, de forer le sous sol et d'y injecter plusieurs tonnes de béton pour construire les socles ?

J'ai passé beaucoup de temps dans ces bois, avec mes parents lorsque j'étais enfant et ensuite avec mes 3 enfants qui y sont très attachés également.

Ce sont 5 élus qui vont cautionner un massacre pareil ??

Je vous demande, m'associant à toutes les personnes impactées de bien vouloir réexaminer l'opportunité d'un tel projet qui outre, les nuisances sur l'environnement, n'apporte aucun bénéfice, aucun emploi ni garantie du maintien de la population et crée davantage de nuisances que de bénéfices aux habitants conscients de la véritable valeur de leur territoire et voulant rester maître de leur avenir.

Certains que vous saurez être attentifs à promouvoir des projets permettant une véritable valorisation de la commune, profitable à tous et protectrice des milieux et de ses habitants,

En tant que conseillère municipale de la commune de Nolay, j'aurai à prendre part au vote de la délibération au sujet de ce projet éolien Saisy/Aubigny la Ronce et je voterai CONTRE parce que je représente aussi les administrés (hameau de Saigey qui aura des nuisances énormes) qui vont perdre beaucoup avec l'installation de ce parc éolien et ce n'est pas légitime de travailler toute une vie, de bâtir son foyer et sa vie et qu'une poignée de pseudo écolo se permettent de mettre en péril ces équilibres.

Comptant sur votre bienveillance, je vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Fabienne BERGERET

Cordialement
Fabienne BERGERET

Sujet : [INTERNET] opposition au projet éolien de Saisy Aubigny la ronce

De : Lucie Maillard-Sosson

Date : 20/01/2024 10:01

Pour : "pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr" <pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr>

Madame, Monsieur, ce mail pour vous dire toute mon opposition contre ce projet éolien catastrophique, qui va complètement détruire notre paysage si magnifique à la campagne ou nous cherchons à se resourcer.

La destruction de nos forêts et de ses habitants ou j'ai pu constater à Epinac des espèces protégées tel que les milans royaux et les chauve-souris. Une nurserie de chauve souris se trouve même derrière un volet d'une de mes maisons.

Je constate que 12 éoliennes pourraient encercler notre commune d'Epinac et cela par des communes voisines !

Et si on pense à la destruction de la faune et de la flore ! cela va être catastrophique, toutes ses sources dans nos forêts vont être compléments obstruées par ces tonnes de béton !!!

Nous avons des beaux monuments classés dans notre commune ou la vue va être complément gâchée par ses immenses éoliennes qui tournent avec leurs effets stroboscopiques gênants.

Je m'oppose complètement à ce projet éolien qui attire des tensions entre les communes voisines

Merci

Lucie Sosson

Sujet : [INTERNET] Pe SAISY Aubigny avis défavorable

De : BOURGEOIS

Date : 20/01/2024 10:04

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur,

Pouvez vous vérifier que les parcelles OB261 et OB262 sur le territoire communal de SAISY appartiennent bien à la commune de Aubigny la Ronce. Si ce n'est le cas, le bail signé n'est pas légal et une dérogation de signature doit être délivré au maire. Avec mes meilleurs salutations.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Projet éolien saisy/aubigny

De : catherine lagrange

Date : 20/01/2024 10:24

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

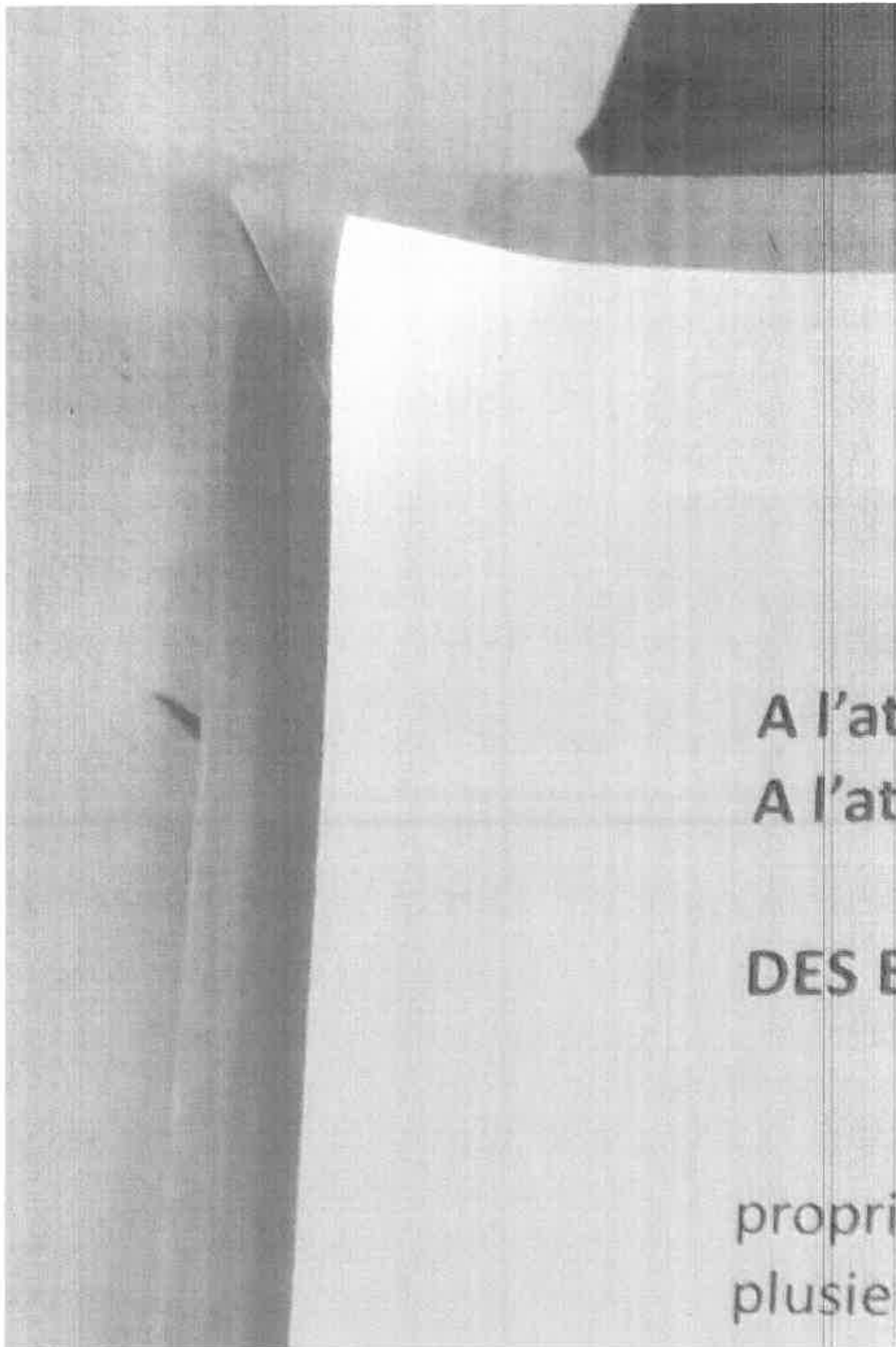
Bonjour monsieur le Prefet

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier.

Cordialement

Catherine Lagrange

~~20240120_101710.jpg~~



A l'at

A l'at

DES E

propri

plusie

- Pièces jointes :

20240120_101710.jpg

5,5 Mo

A l'attention de Messieurs les Préfets de Saône et Loire et de Côte d'Or,
A l'attention de Monsieur BIDAULT, commissaire enquêteur,

DES EOLIENNES PREVUES SUR DES PARCELLES SECTIONALES de LA CHASSAGNE ???

Des habitants de La Chassagne (commune de Aubigny La Ronce) rappellent leur droit à la propriété. Les parcelles OB 261 et OB 262, sises sur la commune de Saisy (71360) appartiennent depuis plusieurs siècles au hameau. Des éoliennes doivent y être implantées.
Les sols de ces terrains portent un ensemble boisé constituant les restes d'une forêt sectionale, propriété des habitants de ce hameau, confirmé par l'ONF dans son document du 30/05/2022 : avis de l'ONF sur la consultation concernant le projet de création du parc éolien situé sur les territoires communaux de Saisy et de Aubigny-la-Ronce.
Seule la gestion de ces bois a été confiée à la commune sans transfert de propriété. Toute modification de la nature des sols devrait recueillir l'approbation des habitants.

Les sections de commune sont définies, par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. »

Plusieurs habitants du hameau de la Chassagne revendiquent ce droit à la propriété, concrétisé par la liberté de choix quant à la nature du sol et son usage ainsi que la distribution collective de la jouissance des revenus de celui-ci.

Ils contestent la légalité du bail emphytéotique signé par la commune en leur nom pour les parcelles OB261 et OB262 et demandent la création d'une commission sectionale

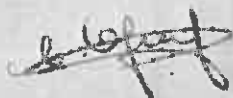
Celle-ci au titre de représentant des habitants du hameau se prononcera en faveur ou contre le projet éolien. Elle discutera des conditions d'installation des éoliennes sur ses parcelles et les indemnités éventuelles.

En attendant la reconnaissance et la mise en place de la commission syndicale, des habitants du hameau demandent à Monsieur le Préfet de suspendre l'avancement du projet éolien sur ces parcelles OB261 et OB262, notamment les coupes de défrichement et d'emprise déjà en cours.

Hameau de La Chassagne, le 16 janvier 2024

Je soussigné LAGRANGE Catherine,
je suis propriétaire de parcelles sur le hameau
"La Chassagne", (commune d'Aubigny-la-Ronce)

16 janvier 2024



Sujet : [INTERNET] Enquete publique Eolien SAISY AUBIGNY

De : Francois FLEUROT

Date : 20/01/2024 11:06

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur,

Suite à l'enquete publique concernant le projet Eolien SAISY/AUBIGNY , nous nous opposons totalement à ce projet.

Nous habitons Epinac et nous ne voulons pas etre aux pieds de ces grandes Eoliennes qui sont immenses et qui vont détruire nos forets. Nous aimons nous y promener pour respirer cette nature qui est encore bien préservée (chose qui devient rare) et observer les animaux qui y vivent , suivant les saisons.

Nous aimons ces paysages vallonnés que nous voulons préserver et nous vous rappelons que sommes contre ce projet Eolien.

Cordialement,

Mr FLEUROT François

Mme RONDOT Dominique

Sujet : [INTERNET] Projet éolien

De : Sébastien Delma:

Date : 20/01/2024 11:07

Pour : "pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr" <pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr>

Bonjour,

Je soutiens le projet éolien, je ne suis pas vraiment convaincu de la rentabilité mais dans tous les cas, il nous faut de l'électricité !

Par contre, ce qui serait génial, c'est que pour une fois, on active un peu pour que les citoyens arrêtent de nous prendre la tête avec ce projet !

Cordialement

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Saisy / Aubigny

De : CHRISTIAN BOULICAUT

Date : 20/01/2024 11:12

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le Commissaire,

Le projet d'implantation d'un parc éolien dominant La Forêt de Saisy, Ressille et Aubigny la Ronce (pour ses impacts lès plus proches) semble se faire au mépris de ce qui l'entoure et de ses habitants :

- Sa proximité avec les habitations qu'il prévoit de surplomber font craindre nuisances sonores et lumineuses ainsi qu'un troublant effet stroboscopique de la projection des ombres de ses pales sur les petites vallées environnantes;
- Le défrichement de la forêt (par ailleurs partiellement restaurée il y a quelques années sur fonds publics) avec enterrement de socles de dizaines de mètres cubes de béton dont je doute qu'ils seront détruits en fin d'exploitation paraît peu compatible avec le but affiché de zéro carbone et ne seront certainement pas sans effet sur la faune locale;
- Le projet est également d'une grande proximité avec un ancien tunnel ferroviaire désaffecté consacré à l'abri de plusieurs espèces de chauves-souris protégées;
- Il viendrait enfin clore, avec d'autres parcs déjà existants, un large effet d'encerclement.

Aussi je m'oppose vigoureusement à ce que je tiens pour un véritable pillage environnemental pour de nombreuses décennies .

Je vous prie, Monsieur le commissaire, de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Boulicaut

Sujet : [INTERNET] Fwd: Projet éolien saisy/aubigny

De : catherine lagrange

Date : 20/01/2024 11:16

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Je vous renvoie le document

Catherine Lagrange

----- Forwarded message -----

De : catherine lagrange

Date: sam. 20 janv. 2024 à 10:24

Subject: Projet éolien saisy/aubigny

To: <pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr>

Bonjour monsieur le Prefet

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier.

Cordialement

Catherine Lagrange

20240120_101710.jpg

A l'at

A l'at

DES E

propri
plusie

Pièces jointes :

20240120_101710.jpg

5,5 Mo

A l'attention de Messieurs les Préfets de Saône et Loire et de Côte d'Or,
A l'attention de Monsieur BIDAULT, commissaire enquêteur,

DES ÉOLIENNES PRÉVUES SUR DES PARCELLES SECTIONNALES de LA CHASSAGNE ???

Des habitants de La Chassagne (commune de Aubigny La Ronce) rappellent leur droit à la propriété. Les parcelles OB 261 et OB 262, sises sur la commune de Saisy (71360) appartiennent depuis plusieurs siècles au hameau. Des éoliennes doivent y être implantées.

Les sols de ces terrains portent un ensemble boisé constituant les restes d'une forêt sectionale, propriété des habitants de ce hameau, confirmé par l'ONF dans son document du 30/05/2022 : avis de l'ONF sur la consultation concernant le projet de création du parc éolien situé sur les territoires communaux de Saisy et de Aubigny-la-Ronce.

Seule la gestion de ces bois a été confiée à la commune sans transfert de propriété. Toute modification de la nature des sols devrait recueillir l'approbation des habitants.

Les sections de commune sont définies par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. »

Plusieurs habitants du hameau de la Chassagne revendiquent ce droit à la propriété, concrétisé par la liberté de choix quant à la nature du sol et son usage ainsi que la distribution collective de la jouissance des revenus de celui-ci.

Ils contestent la légalité du bail emphytéotique signé par la commune en leur nom pour les parcelles OB261 et OB262 et demandent la création d'une commission sectionale.

Celle-ci au titre de représentant des habitants du hameau se prononcera en faveur ou contre le projet éolien. Elle discutera des conditions d'installation des éoliennes sur ses parcelles et les indemnités éventuelles.

En attendant la reconnaissance et la mise en place de la commission syndicale, des habitants du hameau demandent à Monsieur le Préfet de suspendre l'avancement du projet éolien sur ces parcelles OB261 et OB262, notamment les coupes de défrichement et d'emprise déjà en cours.

Hameau de La Chassagne, le 16 janvier 2024

Je soussignée **LAGRANGE Catherine**,

Je suis propriétaire de parcelles sur le hameau
"La Chassagne", (commune d'Aubigny-la-Ronce)

16 janvier 2024



Sujet : [INTERNET] Projet éolien saisy/aubigny

De : catherine lagrange

Date : 20/01/2024 11:35

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le Prefet,

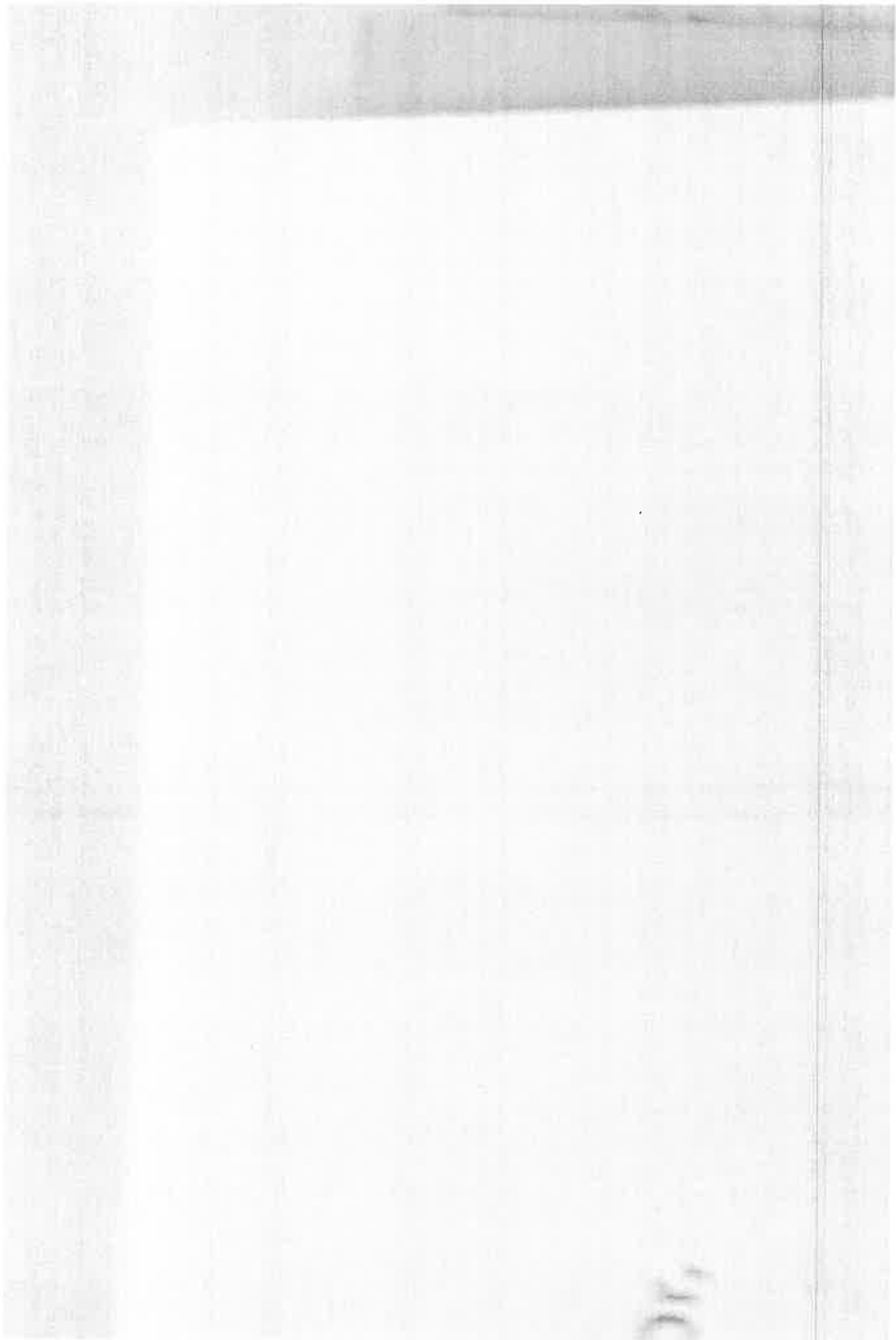
Veillez recevoir le document ci-joint de madame Lagrange Lucienne. (Maman)

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement

C.Lagrange

-- 20240120_113057.jpg -----



-- Pièces jointes :

20240120_113057.jpg

4,7 Mo

A l'attention de Messieurs les Préfets de Saône et Loire et de Côte d'Or,
A l'attention de Monsieur BIDAULT, commissaire enquêteur,

DES ÉOLIENNES PRÉVUES SUR DES PARCELLES SECTIONNALES de LA CHASSAGNE ???

Des habitants de La Chassagne (commune de Aubigny-la-Ronce) rappellent leur droit à la propriété. Les parcelles OB 261 et OB 262, situées sur la commune de Saisy (21150) appartiennent depuis plusieurs siècles au hameau. Des éoliennes doivent y être implantées.
Les sols de ces terrains portent un ensemble boisé constituant les restes d'une forêt sectionnelle, propriété des habitants de ce hameau, confirmé par l'ONF dans son document du 10/01/2022, avis de l'ONF sur la consultation concernant le projet de création du parc éolien situé sur les territoires communaux de Saisy et de Aubigny-la-Ronce.
Seule la gestion de ces bois a été confiée à la commune sans transfert de propriété. Toute modification de la nature des sols devrait recueillir l'approbation des habitants.

Les sections de commune sont définies par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. »

Plusieurs habitants du hameau de la Chassagne revendiquent ce droit à la propriété, concrétisé par la liberté de choix quant à la nature du sol et son usage ainsi que la distribution collective de la jouissance des revenus de celui-ci.
Ils contestent la légalité du bail emphytéotique signé par la commune en leur nom pour les parcelles OB261 et OB262 et demandent la création d'une commission sectionnelle.
Celle-ci au titre de représentant des habitants du hameau se prononcera en faveur ou contre le projet éolien. Elle discutera des conditions d'installation des éoliennes sur ses parcelles et les indemnités éventuelles.

En attendant la reconnaissance et la mise en place de la commission syndicale, des habitants du hameau demandent à Monsieur le Préfet de suspendre l'avancement du projet éolien sur ces parcelles OB261 et OB262, notamment les coupes de défrichement et d'emprise déjà en cours.

Hameau de La Chassagne, le 16 janvier 2024

M. Lafrange Magaok Lucienne

[Signature bled]

Commune et Aubigny-la-Ronce

16 janvier 2024

Lafrange -